



**ENREGISTREMENT**  
Nouvelle enregistrement

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

**Ecostyle RepousseChats** est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 01/04/2019, la date d'approbation de la (dernière) substance active pour le type de produit 19 conformément au règlement (UE) nr 528/2012. Ce produit est identique au produit **PANIC GRANULES** (5017B)

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:

BELGAGRI SA  
Numéro BCE: 0428.001.216  
Rue des Tuiliers 01  
BE 4480 Engis  
Numéro de téléphone: +32 (0)85 519 519 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: Ecostyle RepousseChats
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-00008
- Utilisateur(s) enregistré(s): Uniquement pour le grand public
- But visé par l'emploi du produit:
  - o Répulsif
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o GR - granulé



- Emballages enregistrés:

Boîte : 250.0 g, 300.0 g, 500.0 g et 750.0 g Seau : 5.0 kg, 25.0 kg Boîte (en carton) 1.0 kg
--

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Margosa, extraits (CAS 84696-25-3): 0.5 %
---

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré :

19 Répulsifs et appâts Exclusivement autorisé comme répulsif pour éloigner les chiens et les chats. Usage intérieur et extérieur
---

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH: /

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles :
  - o felis silverstris catus
  - o canis lupus familiaris

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Ecostyle RepousseChats:  
MORPHEUS SARL , FR
- Fabricant Margosa, extraits (CAS 84696-25-3):  
TERRA NOSTRA REGISTRATION SERVICE , IT

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre



2012.

- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 31 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH: /

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 0,0

§8. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Nouvel enregistrement avec effet rétroactif à partir du 1/04/2019 le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides  
Lucrèce Louis

12/06/2019 15:37:55



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**

**Direction générale Environnement**

*EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles*